



CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal de la séance
Du Mardi 19 décembre 2023

Ordre du jour

1 - Désignation du secrétaire de séance

2 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2023

3 - URBANISME

3-1. Constitution d'une servitude de passage en tréfonds entre la commune de la Boissière-du-Doré et ON Tower France

3-2. Désaffectation suivie du déclassement du domaine public de la parcelle 1054 Section

4 - DIVERS

Indemnité pour le gardiennage de l'église pour l'année 2023

5 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

x x x x

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à La Boissière-du-Doré, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de **Mme Catherine GARCIA-SENOTIER, Maire.**

Étaient présents : BEHOTEGUY Thomas, BERGOT-BIENVENU Marie, BOUYER Stéphanie, CAUCHEFER Fanny, CHABOT Cédric, GARCIA-SENOTIER Catherine, GRASSET Florent, JOUSSEAUME Valérie, LECOINDRE Pierrick, RABASTE Jérôme, ROBERT Denis.

Étaient absents excusés : Élodie GENTE (pouvoir à Catherine GARCIA SENOTIER)

Absents : AUBRON Sandrine, LE BOURHIS Erwan

Assistait également au titre des services : Fabienne JAUNASSE

Secrétaire de séance : Denis ROBERT

Date de la convocation : 14 décembre 2023

x x x x

En ouvrant la séance, **Madame Catherine GARCIA-SENOTIER, Maire,** souhaite la bienvenue à l'assemblée et appelle les personnes présentes.

x x x x

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition du Maire et à la suite d'un vote à main levée à l'unanimité (11 votants), M. Denis ROBERT est élu secrétaire de séance.

xxxx

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023

Approuvé à l'unanimité (11 votants)

3 – URBANISME

3-1. Constitution d'une servitude de passage en tréfonds entre la commune de la Boissière-du-Doré et ON Tower France

DEL 2023-45

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n° DEL 2023-08 en date du 28 février 2023 portant sur l'acquisition de la parcelle n° 1054 section D par ON Tower France,

Vu le projet d'acte de vente entre la commune de la Boissière-du-Doré et ON Tower France,

Considérant l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile, sur la commune de la Boissière-du-Doré, parcelle 1054 section D, avec une servitude de passage en tréfonds sur cette même parcelle,

Considérant la régularisation de la vente de la parcelle 1054 section D entre la commune de la Boissière-du-Doré et ON Tower France et la constitution de la servitude de passage en tréfonds sur cette même parcelle,

Projet de délibération :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de conclure la reconnaissance de la servitude réelle et perpétuelle de passage en tréfonds, avec la société ON Tower France,
- **PRÉCISE** que la reconnaissance de la servitude est consentie et acceptée sans indemnité,

3-2. Désaffectation suivie du déclassement du domaine public de la parcelle 1054 Section D

DEL 2023-46

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n° DEL 2023-08 en date du 28 février 2023 portant sur l'acquisition de la parcelle n° 1054 section D par ON Tower France,

Vu le projet d'acte de vente entre la commune de la Boissière-du-Doré et ON Tower France,

Considérant que le bien immobilier sis 3 rue de l'Industrie à la Boissière-du-Doré est propriété de la commune de la Boissière-du-Doré,

Projet de délibération :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** préalablement la désaffectation du domaine public,
- **APPROUVE** son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces affaires par-devant le notaire de l'étude Actaé Notaires

4 - DIVERS

Indemnité pour le gardiennage de l'église pour l'année 2023

DEL 2023-47

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987,

Vu la circulaire n° NOR/IOC/D/21246 C du 29 juillet 2011,

Madame le Maire informe que comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à bien vouloir fixer l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2023.

Elle rappelle la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 précisant que le montant maximum de l'indemnité allouées aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet de revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

La circulaire n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 a rappelé ce principe.

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 3.5 %, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2023 à :

- 496.09 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte,
- 125.06 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le gardien de l'église de la Boissière-du-Doré habitant la commune, Madame le Maire propose de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 200 € pour l'année 2023.

Projet de délibération :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 200 € pour l'année 2023.

5 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

5-1. URBANISME – Réunion avec TE44

Mr Cédric CHABOT nous fait un résumé de la réunion avec TE44 sur le projet d'implantation d'éoliennes et d'ombrière sur la collectivité. 3 sites d'éolien ont été retenus (, 1 site PV au sol ainsi que 5 sites d'ombrières. Il ne s'agit que de propositions dans un premier temps.

5-2. URBANISME – EPF

Mme Stéphanie BOUYER, fait un point sur la dernière réunion avec l'EPF du mardi 12 décembre au sein de la mairie. Il est évoqué le problème de l'EPF qui très souvent prend des décisions de façon unilatérale. Les projets présentés par l'EPF d'un point de vue financier auront un impact négatif sur les finances de la collectivité.

5-3. Points sur les terrains en cours

Terrains en vente :

ZAC de l'Aulnay : terrain vendu, la demande de permis de construire est arrivée en Mairie avec un CU favorable.

ZAC du Sapin Vert : pas de suite donnée suite aux visites. Mme Stéphanie BOUYER a fait une demande de devis pour la création d'une banderole publicitaire qui serait affichée sur le terrain même, et qui pourrait avoir un impact positif au vu du trafic important sur cette route.

5-4. SEMES

L'association SEMES nous avait fait la demande afin d'intervenir lors d'un conseil municipal afin de présenter leur activité et leur rôle d'insertion professionnelle, ainsi que sur les relations déjà existantes entre notre collectivité et l'association. L'assemblée délibérante d'un commun accord ne souhaite pas donner suite à cette demande.

5-5. Ouverture des commerces de détail le dimanche

Depuis 2016, les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle le dimanche, dans la limite de 12 par an. Au-delà de 5 dimanches, la commune doit requérir l'avis conforme de l'EPCI. Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 18 octobre dernier, ce dernier autorise l'ouverture de 11 dimanches pour l'année 2024. L'assemblée délibérante est consultée à ce sujet. Sachant que nous n'avons qu'un seul commerce qui est déjà ouvert le dimanche matin, les Saveurs de Tinais, nous ne sommes pas concernés par cet arrêté.

5-6. Société sous mon aile

Mme le Maire, Mme Catherine GARCIA-SENOTIER, informe l'assemblée délibérante que la société SOUS MON AILE cède son secteur « captures » à une nouvelle société à partir du 1^{er} décembre 2024.

D'autre part, une nouvelle convention doit être signée concernant le coût de la prestation qui passe de 75 € à 77 €.

Par conséquent, il est demandé par l'assemblée délibérante de faire une nouvelle délibération au prochain conseil municipal afin de refacturer au contribuable le coût de l'intervention dès lors que nous avons connaissance de son identité.

5-7. Stationnement des véhicules

Mme Valérie JOUSSEAUME évoque des soucis de stationnement des véhicules de particulier sur un terrain appartenant à la commune. Mme le Maire, Catherine GARCIA-SENOTIER, précise qu'un courrier a été envoyé, il reste à vérifier si la personne a bien récupéré ce courrier avec A.R.

5-8. La Plume

Mme Valérie JOUSSEAUME à rencontrer Sandrine, notre agent ce jour. Cette dernière va imprimer les exemplaires de la Plume ce jeudi pour une distribution à partir de vendredi. L'idée est de distribuer la carte de vœux en même temps.

5-9. Commission associations

Tarification de salles, Mr Thomas BEHOTEGUY va proposer un comparatif avec les tarifs des communes pratiqués aux alentours afin d'ajuster au mieux nos tarifs pour l'année 2024.

5-10. Point sur le recrutement pour le poste d'agent technique aux espaces verts

Mme le Maire, Catherine GARCIA-SENOTIER, nous précise que la collectivité a reçu 4 candidatures. 3 d'entre elles ont été retenues. Ces 3 candidats potentiels ont été reçus lors d'entretien les lundi 18 et mardi 19 décembre en présence de Mme le Maire, Denis Robert (1^{er} adjoint) et Fabienne Jaunasse (DGS). 2 candidats ont été retenus, un 2^{ème} entretien doit être programmé en présence de Simon Terrien.

5-11. Téléthon

Mme Marie BERGOT-BIENVENU remercie les élus aidants lors de cette manifestation. Le bilan financier à venir sera sans doute aux alentours de 2 300 €. Les retours sont dans l'ensemble très positifs, notamment sur la qualité du repas proposé ainsi que sur les manifestations. La visite des entreprises présentes sur la collectivité a été particulièrement apprécié.

Mr Pierrick LECOINDRE propose qu'il y est une organisation plus en amont l'année prochaine.

Pour conclure, ce bilan de 2^{ème} année du Téléthon est particulièrement positif.

5-12. Réunion avec le lycée Briacé

Les élus, Denis ROBERT, Jérôme RABASTE ainsi que Cédric CHABOT se sont rendus au Lycée Briacé du Landreau afin de faire un point sur le projet d'aménagement du rond-point du Sapin Vert. Ils ont suggéré des pistes d'aménagement lié aux entreprises implantées sur notre collectivité notamment, ainsi que sur le budget accordé à ce projet.

Chaque élève présentera un projet et 5 plans seront sélectionnés en conseil municipal suite à un choix fait par le professeur. Il pourra y avoir un mixte de projets afin d'obtenir le meilleur projet. L'aménagement définitif est prévu en Mai-Juin.

5-13. CCAS

Mme Fanny CAUCHEFER fait un point sur la conception et la distribution des colis de Noël. Des colis seront distribués aux personnes de plus de 90 ans, aux personnes en résidence et aux personnes n'ayant pas pu se déplacer au repas des aînés. Les sacs contenant ces colis ont été décorés par les enfants de la collectivité.

5-14. Vœux du Maire

Mme le Maire, Catherine GARCIA-SENOTIER, rappelle que la date des vœux du maire a été fixé au 13 samedi 13 janvier 2024.

Il est proposé que chaque élu propose des idées à développer afin d'aboutir à un projet construit avec des idées innovantes et originales.

5-15. Rappel du repas élus-agent

Mme le Maire, Catherine GARCIA-SENOTIER, rappelle que le repas élus-agents aura lieu le vendredi 19 janvier 2024 au soir afin de créer un moment de convivialité. Ce repas aura lieu à l'auberge des Brigands sur la commune, le menu reste à définir.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

*Prochaine séance le **23 janvier 2024***

Le Maire
Catherine GARCIA-SENOTIER



Le secrétaire de séance
Denis ROBERT

